

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL302

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« jusqu'à la date de la lecture en audience publique de la décision de la Cour ou »

les mots :

« soit jusqu'à la date de la lecture en audience publique de la décision de la Cour, soit »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de clarification.